

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5138 - Mercredi 10 Juin 2026 - Prix : 200 Fc

JUSTICE

El-had relâché, Toufé toujours en garde à vue



Elhad Said Omar



Toufe Maeha

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iralédjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

23 Dhul-Hedja 1447
Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Juin 2026

Lever du soleil:

06h 21mn

Coucher du soleil:

17h 49mn

Fadjr : 05h 11mn

Dhouhr : 12h 10mn

Ansr : 15h 04mn

Maghrib : 17h 52mn

Incha : 19h 06mn



GESTION DES DÉCHETS SOLIDES :

Le Brésil partage son expertise avec les Comores

Après trois jours de travail consacrés à la recherche de solutions pour une meilleure gestion des déchets, l'Agence comorienne de coopération internationale (ACCI) et la mission de coopération internationale de la République fédérative du Brésil se sont réunies ce jeudi 4 juin afin de restituer les travaux menés sur le terrain, au cours des trois derniers jours.

Pour la troisième fois aux Comores, l'Agence brésilienne de coopération du ministère des Affaires étrangères du Brésil a collaboré avec l'Agence comorienne de coopération internationale, dans le cadre d'un projet portant sur la gestion des déchets solides. Après trois journées de formation, un expert brésilien a présenté les meilleures pratiques développées au Brésil dans ce domaine.

Avant leur départ, les représentants des deux agences se sont retrouvés pour faire le bilan des activités réalisées sur le terrain. Une rencontre conviviale qui a permis de renforcer davantage leur partenariat.

« Notre partenariat avec les Comores remonte à plusieurs années. Nous travaillons ensemble dans le cadre d'une coopération gagnant-gagnant. Notre objectif est

d'apporter notre soutien au développement du pays. C'est la troisième fois que l'Agence brésilienne de coopération du ministère des Affaires étrangères du Brésil intervient aux Comores dans le cadre d'un projet portant sur la gestion des déchets solides. Nous avons organisé trois journées de formation dispensées par un expert brésilien afin de présenter les meilleures pratiques en matière de gestion des déchets solides », a déclaré Andrea Tillmann, analyste de projets à l'Agence brésilienne de coopération (ABC). Elle a ajouté qu'il est important d'accompagner les partenaires comoriens dans la recherche de solutions inspirées de l'expérience brésilienne, tout en adaptant aux réalités locales.

« Au cours de cette mission, nous avons également avancé sur deux projets prévus aux Comores : l'un dans le domaine de la gestion des déchets solides et l'autre dans le secteur agricole. Ce dernier vise à renforcer et améliorer les performances du secteur agricole dans le pays. Nous avons ainsi organisé une journée d'échanges avec les responsables des CRDE afin de présenter la possibilité de mettre en œuvre une unité technique de démonstration autour de trois axes principaux », a-t-elle expliqué.

Selon elle, ces axes concernent



notamment l'agriculture et l'élevage. « Nous avons partagé plusieurs bonnes pratiques développées au Brésil afin de les adapter au contexte local et contribuer à l'amélioration de ce secteur stratégique pour le pays. Cette restitution nous a également permis de discuter des prochaines étapes à mettre en œuvre dans les jours à venir », a-t-elle précisé.

De son côté, Mohamed El-Had Ali, directeur général adjoint de l'ACCI assurant l'intérim, a souligné l'importance de cette coopéra-

tion.

« Comme vous l'avez entendu, le travail a porté sur deux projets majeurs : l'amélioration des pratiques agricoles et la gestion des déchets solides. Il s'agit de deux projets phares conclus entre nos deux agences de coopération internationale. C'est un partenariat gagnant-gagnant qui s'inscrit pleinement dans la logique de la coopération Sud-Sud », a-t-il déclaré.

Il a rappelé que cette mission constitue une première étape dans la mise en œuvre des activités pré-

vue dans les accords de coopération. « Aujourd'hui, cette délégation a séjourné aux Comores dans le cadre du déploiement progressif des activités prévues par ces projets. Une première étape, à caractère institutionnel, a consisté à former les agents des secteurs concernés, notamment ceux de l'Agence nationale de traitement et de gestion des déchets », a-t-il conclu.

Nassuf Ben Amad

EDUCATION :

À Fomboni Centre, les élèves initiés aux gestes de l'efficacité énergétique

L'École primaire publique (EPP) de Fomboni Centre a bénéficié, jeudi 4 juin, d'un important don de jouets éducatifs et d'équipements à faible consommation énergétique. Cette initiative du Projet d'accès à l'énergie solaire (PAS), financé par la Banque mondiale et mis en œuvre par l'Union des Comores, vise à promouvoir l'efficacité énergétique tout en sensibilisant les jeunes générations aux bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité.

L'École primaire publique de Fomboni Centre a servi de cadre, jeudi 04 juin dernier, à une cérémonie de remise de matériels éducatifs et d'équipements économes en énergie. Organisée dans le cadre du Projet d'accès à l'énergie solaire (PAS), l'activité a réuni les responsables de l'établissement, les enseignants, les élèves ainsi que les représentants du projet.

La délégation était conduite par Mme Mariama, responsable du PAS aux Comores, accompagnée de deux collaboratrices venues de la

Grande-Comore. À cette occasion, plusieurs équipements ont été remis à l'établissement, notamment des jouets éducatifs destinés aux élèves de la classe de CE1, des ampoules LED ainsi que divers appareils électriques à faible consommation énergétique.

Au-delà de la remise du matériel, la visite avait également une dimension pédagogique. Les responsables du projet ont sensibilisé les élèves et le personnel éducatif à l'importance de l'efficacité énergétique et à l'utilisation rationnelle de l'électricité. Mme Mariama a expliqué que les ampoules LED permettent de réduire significativement la consommation d'énergie tout en contribuant à la diminution des dépenses des ménages.

Selon elle, cette démarche s'inscrit dans la mission du PAS qui consiste à promouvoir les bonnes pratiques énergétiques auprès de la population comorienne. L'école constitue ainsi un relais privilégié pour transmettre ces messages de sensibilisation aux familles.

« Les élèves peuvent devenir de véritables ambassadeurs de l'effica-

cité énergétique au sein de leurs foyers », a-t-elle souligné. Elle a également rappelé que les jouets éducatifs remis contribueront au développement intellectuel des enfants et à l'amélioration de leurs capacités d'apprentissage.

À l'issue de la cérémonie, le directeur de l'École primaire publique de Fomboni Centre a exprimé sa satisfaction et sa gratitude envers les responsables du projet. Il a salué une initiative bénéfique à la fois pour l'éducation des enfants et pour la promotion des économies d'énergie dans le pays.

Financé par la Banque mondiale et porté par l'Union des Comores, le Projet d'accès à l'énergie solaire entend poursuivre ses actions de sensibilisation à travers l'ensemble de l'archipel. Après cette étape à Fomboni Centre, l'équipe prévoit de poursuivre sa mission à Nioumachi afin de toucher d'autres établissements scolaires et communautés.

Riwad

La Gazette des Comores

BP 2216 Moroni - UNION DES COMORES
Tél. (269) 37-79-80 - 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____
6 mois Montant : _____
12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces
Chèque n° _____
Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature :

Tarifs d'abonnement

(Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Annuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

JUSTICE

El-had relâché, Toufé toujours en garde à vue

C'est une mauvaise publicité dont la justice comorienne aurait bien pu se passer. Le directeur de publication de La Gazette des Comores a été relâché après près de vingt heures de garde à vue. Le journaliste Toufé Maecha est, lui, toujours retenu.

El-Had Saïd Omar et Toufé sont accusés « d'atteinte à l'ordre public et de discrédit des institutions à la suite d'articles publiés dans La Gazette des Comores entre mai et juin », selon

El-had Saïd Omar qui s'est exprimé à sa sortie.

Ni El-Had Saïd Omar, ni Toufé Maecha n'auraient été informés ni notifiés des charges retenues contre eux au moment de leur arrestation lundi soir, l'un à Nioumadzaha et l'autre au siège de La Gazette des Comores à Badjanani. Chacun vaquant à ses occupations, ils ont été cueillis comme des pommes mûres, sans aucune forme de procédure préalable clairement établie.

Moins de 24 h après leur arrestation, le parquet s'est exprimé sur les

motifs de leur interpellation : « Le parquet de la République informe l'opinion publique que durant le mois de mai à juin, les publications faites par le journaliste Toufé Maecha lui ont été portées à sa connaissance. Les publications étant susceptibles de troubler l'ordre public et de porter atteinte à la paix sociale, le parquet, dans le cadre de sa mission de préservation de l'ordre public et de veiller au respect, une information judiciaire est ouverte. Les investigations se poursuivent ».

Pour rappel, les publications sus-

visées concerneraient les articles parus dans le quotidien concernant la santé de l'ancien président Sambi. Il y a de cela quelques semaines, le gouvernement, par la voix du secrétaire général du gouvernement, promettait une modernisation de l'administration judiciaire, notamment sur la volonté de mettre un accent sur le droit des prévenus. Hélas, avec ces arrestations, c'est tout le contraire qui semble se dessiner. Le libre exercice du journalisme, la protection des journalistes et le droit des citoyens à l'information constituent

des piliers essentiels de tout État de droit.

El-Had Saïd Omar, de son côté, a déclaré à sa sortie mardi 09 juin aux alentours de 15h00, avoir été libéré sous conditions : « Je suis libéré sous conditions, je dois revenir demain pour être interrogé », a-t-il confié. Toufé Maecha, quant à lui, est toujours en garde à vue et était encore entendu par les enquêteurs au moment où nous bouclions cette édition.

Imtiyaz

MEDIAS :

Le SNJC exige la libération de Toufé Maecha et El-had Saïd Omar

Le Syndicat national des journalistes comoriens (SNJC) a exprimé sa « vive préoccupation » et exigé la libération immédiate de Toufé Maecha, secrétaire de rédaction et El-had Saïd Omar, directeur de publication à La Gazette des Comores, interpellés lundi soir à Moroni, dénonçant un « manque de transparence, une atteinte à la liberté de la presse » et l'absence de toute information officielle, après une nuit passée à la gendarmerie.

Lundi soir, vers 19h50 à Nioumadzaha, le journaliste Toufé Maecha a été arrêté par des gendarmes arrivés en pick-up bleu depuis Mitsoudjé. Sans motif communiqué, le secrétaire de rédaction de La Gazette des Comores aurait été embarqué immédiatement, après avoir été informé qu'il « saurait le pourquoi à Moroni », selon des témoins.

Presque au même moment à Badjanani, El-had Saïd Omar, directeur de publication de La Gazette des Comores, a été interpellé au siège du journal. Les deux hommes ont été conduits à la gendarmerie de Moroni où ils ont passé la nuit.

Le directeur et le journaliste ont été conduits à la gendarmerie de Moroni, où ils ont passé la nuit du lundi au mardi. Plus tard dans la soirée, plusieurs journalistes se sont rendus sur place dans l'espoir de voir leurs confrères, mais les gendarmes ont demandé aux visiteurs de quitter les lieux, précisant qu'ils ne pourraient pas les rencontrer « avant demain matin ».

Mardi 9 juin au matin, la procureure de la République et le procureur général, sollicités, s'étaient alors déclarés indisponibles, évoquant une « affaire en cours d'enquête ».

Le Syndicat national des journa-

listes comoriens (SNJC) a dénoncé un manque de transparence et demandé leur libération immédiate. Dans un communiqué publié le même jour, le Syndicat national des journalistes comoriens (SNJC) a exprimé « sa vive préoccupation » face à cette situation marquée par un manque de transparence et réaffirmé son attachement « à la liberté de la presse et au respect des droits des journalistes », tout en demandant « la libération immédiate » des deux professionnels.

Contactée par Chamsoudine Saïd Mhadji, le président du SNJC, la ministre de l'Information, Fatima Ahamada, avait indiqué s'être rendue à la présidence afin d'obtenir des informations. Sur place, ses interlocuteurs lui auraient répondu « ne rien savoir ». Elle aurait ensuite décidé de se tourner vers le ministre de la Justice pour en savoir davantage.

Lors d'un point de presse, le



président du SNJC a également affirmé que, selon certaines sources, « c'est le procureur général Ahamada Hamidou qui aurait ordonné l'arrestation du journaliste et du directeur ».

Du côté de la CNPA, des représentants se sont rendus au palais de justice, où il leur a été demandé de revenir « mercredi à 10 heures ». Hier mardi, vers 15h00, la procureure de la République s'est expri-

mée : « Les publications faites par le journaliste Toufé Maecha lui ont été portées à sa connaissance. Les publications étant susceptibles de troubler l'ordre public et de porter atteinte à la paix sociale, le parquet, dans le cadre de sa mission de préservation de l'ordre public et de veiller au respect, une information judiciaire est ouverte. Les investigations se poursuivent ».

Mohamed Ali Nasra

DROITS DE LA FEMME :

Une exposition à l'honneur des figures du féminisme

Une exposition sur l'épopée européenne des droits de la femme a été organisée à l'Alliance française de Moroni le 5 juin dernier dans le cadre de la Quinzaine de l'Europe en Union des Comores. Cette exposition avait mis en lumière 30 figures dont 20 femmes pionnières et 10 hommes qui se sont battus pour changer le sta-

tut de la « femme au foyer » au niveau de la société. Parmi les figures célébrées, c'était celle de Léon Richer surnommé le père fondateur du féminisme.

Dans le couloir de l'Alliance française de Moroni, c'était un public figé sur des portraits collés aux murs. Plusieurs

interrogations se posaient par rapport aux figures exposées. Ce n'est qu'au moment où Anaïs Bonnet-Bonamino a brisé le silence pour parler d'objectif de l'exposition sur l'épopée des droits de la femme en relation des personnages sur les affiches. « L'Union Européenne a organisé plusieurs activités dans cette semaine d'où l'organisation de cette exposition. Nous sommes très heureux de l'accueillir dans la mesure où l'Alliance française a ce rôle de promouvoir les combats de la femme et leurs parcours. Cette exposition est une occasion de découvrir des grandes figures qui se sont engagés pour les droits de la femme ».

Après quelques prestations musicales, Kader Irhad Barry a repris : « cette exposition dresse 30 figures historiques qui ont marqué l'histoire de la femme par leur audace, leur engagement et progrès ». Et parmi les portraits, il y'avait celui de Condorcet à Ursula von der Leyen, en passant par Simone Veil,

Marie Curie, Victor Hugo, Jean-Jaurès, mais cette exposition a précisé : « Rend hommage à un homme Léon Richer ». Il s'agit d'un journaliste qui a écrit des articles en faveur des droits des femmes, puis à partir de 1866, cette célèbre figure a donné des conférences sur l'émancipation féminine au Grand Orient de France. En 1869, Léon Richer crée le journal Le Droit des femmes. Pour ses combats il a été surnommé le père fondateur du féminisme. Dans ce contexte, le chargé des affaires européennes au niveau du pays Pavlos Evangelidis, a déclaré : « On célèbre Léon Richer car son combat au XIXe siècle ressemble à celui que nous menons Aujourd'hui en 2026. Lui, il avait compris une chose simple mais immense, les droits de la femme ne sont pas une affaire des femmes mais une affaire de la société ».

L'histoire de « Femme réveille-toi » continue et évolue entre le temps et l'espace. Dans le pays, la femme acquiert une place prépon-

dérante dans la société et se voit exceller dans le domaine politique. La femme comorienne se bat pour sa protection contre toutes sortes de violences. C'est dans ce contexte que le projet Shawiri œuvre pour développer un écosystème de proximité favorable à la protection sociale et à la participation citoyenne des femmes et des jeunes en améliorant les capacités de gouvernance, de coordination et de pilotage des institutions en charge des programmes dédiés au genre et à la jeunesse. Ainsi, Hamza du projet Shawiri a montré lors de l'exposition : « Je salue l'engagement du consortium Shawiri d'avoir pu organiser cette exposition à l'occasion de la quinzaine de l'Europe et donc de contribuer à célébrer une des grandes causes de l'Union Européenne qui est l'égalité entre les hommes et la femme ». Cette exposition se poursuit tout au long de la semaine.

Kamal Gamal



LUTTE CONTRE LE DIABÈTE :

Abdouldjabar Chakira :

"J'étais soulagé de savoir enfin ce qui n'allait pas"

Diagnostiqué en 2016, c'est à la Maison de prévention de Moroni, portée par l'ONG Santé Diabète, qu'Abdouldjabar Chakira a appris à vivre mieux avec sa maladie. Devenu aujourd'hui patient pair éducateur, il accompagne, avec l'agent de santé communautaire Soulaïmana Saïd, plusieurs patients diabétiques.

Après sept mois de calvaire, de consultation en consultation, Abdouldjabar, 38 ans, originaire de Ouzioini, apprend qu'il est diabétique de type 1. Contrairement à ce que l'on imagine, il ne s'effondre pas. « J'étais soulagé de savoir enfin ce qui n'allait pas. Oui, j'étais malade, mais au moins je mettais un nom sur ma souffrance. Sur le moment, je n'ai pas mesuré ce qui m'attendait, je pensais seulement que j'allais pouvoir me soigner », nous confie-t-il.

En quelques mois, Abdouldjabar est passé de 103 à 50 kilos. Faute de spécialiste aux Comores, il s'est rendu à Madagascar où il a enfin reçu un diagnostic clair et appris à gérer son traitement à l'insuline. Mais malgré cette prise en charge, une hyperglycémie prolongée a affecté sa vue. Mal informé sur l'alimentation adaptée au diabète, il a continué à perdre du poids en s'imposant de nombreuses restrictions alimentaires par crainte d'une hausse de sa glycémie.

Le déclic pour Abdouldjabar arrive en 2023, grâce à un agent nommé Fatahu qui lui parle de la Maison de prévention et de l'anten-



ne comorienne de l'ONG Santé Diabète.

« À la MDP, j'ai compris qu'il fallait adopter une véritable hygiène de vie et une alimentation adaptée. Grâce à l'éducation thérapeutique et au suivi du Dr Junior, endocrinologue-diabétologue à Moroni, j'ai repris du poids et j'ai appris à mieux vivre avec la maladie », témoigne Abdouldjabar, aujourd'hui stabilisé à 83 kilos.

Et de poursuivre : « Désormais,

grâce aux ateliers, je sais comment me comporter, comment éviter les complications. Avec mes erreurs, j'ai appris. C'est pour cela que je suis devenu patient pair éducateur au sein de la Maison de prévention », dit-il avec fierté.

Face à lui, Soulaïmana Saïd écoute, hoche la tête. Agent de santé communautaire, il a lui rejoint la Maison de prévention en 2024 comme pair éducateur. Son quotidien, ce sont les tournées dans les

centres de santé, les animations de sensibilisation dans les villages, les ateliers en petit groupe.

« Pour les diabétiques et les personnes à risque, nous organisons des ateliers d'éducation thérapeutique pour les aider à adopter une bonne hygiène de vie, une nutrition adaptée, et nous les soutenons moralement, notamment au début. Le suivi doit être continu », précise le pair éducateur.

La Maison de prévention ne se contente pas d'expliquer. Elle équipe tant qu'elle peut, selon les moyens de bord : insuline, glucomètres, bandelettes. Elle éduque, forme et écoute. L'impact est visible, selon Soulaïmana : « La population est de plus en plus consciente. La stigmatisation des patients diabétiques est moins présente qu'avant. Les gens comprennent qu'on peut vivre presque normalement avec le diabète si on prend les bonnes mesures. »

Pourtant, les deux hommes sont lucides. Vivre avec un diabète de type 1 aux Comores reste un parcours d'obstacles. Le premier frein est l'alimentation : « Manger équilibré, cela demande un budget. Aux Comores, on ne trouve pas tous les aliments toute l'année. Il faudrait que chacun fasse son petit potager dans son jardin pour s'alimenter correctement », souligne Abdouldjabar.

Le second frein, plus technique mais vital est ce que l'on appellerait la chaîne du froid. En effet, l'insuline doit rester entre 2 et 8°C.

Abdouldjabar cite le cas d'une

patiente de Hahaya qu'il soutient : sous insuline, elle faisait des hypoglycémies à répétition. Après enquête, il s'est avéré que les flacons étaient mal conservés.

« Nous n'avons hélas pas les moyens de conserver correctement nos traitements à domicile. L'hôpital de référence et le siège de Santé Diabète ont la chaîne de froid, mais une fois l'insuline à la maison, ce n'est plus pareil. Le traitement perd en efficacité. C'est encore pire pour ceux qui doivent l'emporter au travail ou à l'école », alerte-t-il.

Pour aller plus loin, les deux pairs éducateurs formulent deux demandes claires aux autorités.

Abdouldjabar plaide pour du matériel : « Je lance un appel aux autorités. Aidez-nous à obtenir des boîtes isothermes pour l'insuline. Nous ne sommes pas si nombreux, les diabétiques de type 1 aux Comores. On pourrait au moins en équiper les élèves et les travailleurs. »

Soulaïmana, lui, insiste sur la proximité : « Ce qui changerait tout, ce serait d'avoir des pairs éducateurs dans chaque centre de santé régional. Afin que les communautés n'aient pas à venir jusqu'à Moroni pour être écoutées et bien suivies. » a-t-il conclu.

Hamdi Abdillahi Rahilie

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Saïd Omar Allaoui

Directeur de la publication
Elhad Saïd Omar

Rédactrice en chef

Andjouza Abouheir

Secrétaire de rédaction

Toufé Maecha

Rédaction

Mohamed Youssouf

Sanaa Chouzour

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Riwad

A Bardraoui

Mohamed Ali Nasra

Hamdi Abdillahi Rahilie

El-Aniou Fatima

Aticki Ahmed Ismael

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Saïd Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

Chers amis,

Le journaliste Toufé Maécha et le directeur de publication du journal La Gazette ont été interpellés par la gendarmerie hier soir, aux alentours de 19 heures. Pourtant, plus de quatorze heures après leur arrestation, aucune information officielle n'a été communiquée quant aux motifs de cette mesure.

Dans ces conditions, il n'est pas surprenant que l'opinion publique se tourne vers la dernière édition du journal afin d'y rechercher d'éventuels éléments d'explication. La une de ce numéro est notamment consacrée à l'état de santé de l'ancien président Sambu, actuellement incarcéré et dont la situation médicale suscite de nombreuses interrogations.

On ne peut pas, d'un côté, promouvoir l'État de droit, rappeler au plus haut niveau les règles encadrant l'émission et l'exécution d'un mandat d'arrêt ainsi que les garanties qui l'accompagnent, et, de l'autre, garder le silence face à un cas aussi manifeste. La transparence sur les motifs d'une interpellation constitue non seulement une exigence légale, mais également un impératif de confian-

ce entre les institutions et les citoyens.

Dans une démocratie attachée aux libertés fondamentales, notamment à la liberté de la presse et au droit à l'information, les autorités ont le devoir d'éclaircir rapidement l'opinion publique sur les raisons de telles mesures afin d'éviter les spéculations et les inquiétudes légitimes qu'elles suscitent.

Cette affaire soulève également de sérieuses préoccupations quant au respect de la liberté de la presse aux Comores. L'interpellation de professionnels des médias, sans communication officielle claire sur les motifs retenus contre eux, risque d'être perçue comme une forme d'intimidation à l'égard de la profession.

Au-delà des personnes concernées, c'est l'image du pays qui est en jeu. Les évaluations et classements internationaux relatifs à la liberté de la presse prennent en compte ce type d'événements,

et une telle situation pourrait affecter davantage la réputation des Comores sur la scène internationale en matière de respect des droits et libertés fondamentaux.

Face à cette situation, il est indispensable que le Conseil national de la presse et de l'audiovisuel (CNPA) se saisisse du dossier dans les plus brefs délais. En tant qu'instance chargée de veiller à la protection de la liberté de la presse et au respect des règles qui encadrent l'exercice du métier de journaliste, le CNPA ne peut rester silencieux. Une prise de position rapide et des démarches auprès des autorités compétentes sont nécessaires pour faire toute la lumière sur cette affaire et garantir le respect des droits des professionnels concernés.

3A

La Gazette des Comores
Le devoir d'informer, la liberté d'écrire